



**Mouvement international des droits de l'enfant, de la femme, de l'homme veuf et  
de leur promotion sociale**

**MIDEFEHOPS Asbl**

**Tel: +243 997181996,811754281**

Email: [asblmidefehops@gmail.com](mailto:asblmidefehops@gmail.com); [iskalimira2013@gmail.com](mailto:iskalimira2013@gmail.com); [site](mailto:site)

Web: [www.midefehops-asbl.org](http://www.midefehops-asbl.org)

**RAPPORT DE LA SEMAINE DU 3 AU 8 AOUT 2020**

**ANTENNE DE GOMA**

Au cours de cette période, seize(16) enfants en conflit avec la loi ont bénéficiés d'une assistance juridique et judiciaire parmi lesquels dix(10) garçons et 6 filles devant le Tribunal pour enfant de Goma et à l'EGEE/Goma. Deux(2) enfants en conflit avec la loi garçons poursuivis pour manquement de viol d'enfant ont bénéficié d'un jugement de réprimande par le juge et seront réunifiés avec leurs familles. Deux(2) filles poursuivies dans un même dossier pour enlèvement d'enfant en complicité avec les majeurs devant le Tribunal de Grande Instance de Goma depuis bientôt huit(8) mois ont été accompagnées psychologiquement et le juge a été rappelé afin de clôturer leur dossier qui vient de durer toute cette période.

Les quatre(4) filles concernées dans un seul dossier pour les manquements des coups et blessures volontaires et destruction méchante à l'EGEE/GOMA ont bénéficié d'un accompagnement juridique. Au cours de cette assistance, il a été demandé au juge de permettre à ce que ce dossier soit instruit dans le meilleur délai par rapport aux faits et à l'état de ces dernières qui sont toutes élèves. A titre de rappel, sur les faits du dossier, en date du 28/7/2020, l'une de ses quatre filles s'était retrouvée à la borne fontaine pour puiser de l'eau et de là une discussion a surgi avec sa camarade et la bagarre a commencé jusqu'au jeu des pierres par d'autres gens. Les quatre filles étaient arrêtées par la S/Commissariat KIBINDA DON BOSCO et déférées devant le juge pour enfant alors que parmi elles, il y a deux qui n'étaient concernées. Une sollicitation par rapport à leur placement en famille a été introduite vu qu'elles sont élèves et que les cours vont débutés, le tribunal a promis de répondre dans le meilleur délai.

Signalons que 14 dossiers sont en cours d'instruction sur les différents manquements notamment le viol, le vol simple, association des malfaiteurs, destruction méchante etc.

## **ANTENNE DE RUTSHURU**

Les activités ci-après ont été planifiées et réalisées dans l'antenne MIDEFEHOPS de RUTSHURU :

### **1. Suivi des activités de sensibilisation**

98 parents des élèves ECCD y compris les enseignants du Programme ALP étaient sensibilisés sur la Prévention du COVID 19 et les symptômes du COVID 19 réparties comme suit : 34 Hommes et 64 Femmes dans le zone de Ntamungega, Buhuri, Nkokwe, Kanyabusoro, Gisiza, Kako, Kalengera, Rubare et Kabaya.

Pendant la sensibilisation, **1800** dépliants ont été distribués aux Sensibilisateurs de ces 10 localités. Dans le respect des mesures barrières, il a été observé que les parents vivent une vie de pauvreté, incapables de trouver les kits de lavage des mains avec les savons et aussi le cash-nez.

### **2. Animations des émissions Radio**

Une émission à la radio RTNC sous station de Rutshuru a été animée dans le cadre de la vulgarisation des messages sur la prévention du COVID-19 et du mariage précoce.

### **3. Monitoring de P.E**

- Dans la soirée du 7 Août 2020, un cas de meurtre a été signalé dans le groupement de Kisigari, localité de Gisiza dans le champ non loin de l'école portant le même nom (EP Gisiza) à 250m du village. Un corps sans vie d'un jeune garçon âgé de 19 ans a été retrouvé décapité par des inconnus. Il a été inhumé sur l'autorisation des autorités locales,
- Deux incidents ont été enregistrés en date du 04 Août 2020 dans le groupement de Kisigari, localité de Rubare d'où un enfant âgé de 9 ans a été trouvé mort suite à la noyade lorsqu'ils se baignaient dans la rivière avec ses compagnons. Le même jour dans le groupement de Jombo, localité de Bunagana, un corps sans vie d'un enfant âgé de 8 mois a été retrouvé dans l'incinérateur du centre de santé de Bunagana. Les sources disent que c'est un cas d'avortement dont l'auteur est inconnu jusqu'à présent mais les enquêtes continuent.

### **4. Appuyer WC dans l'installation de comité de soutien dans les ECCD**

5 comités de soutiens dans les ECCD ont été installés dont ECCD Buhuri, ECCD Antiyokia, ECCD Nkokwe, ECCD Gisiza et ECCD Kabaya.

Grâce à la sensibilisation de l'équipe MIDEFEHOPS sur l'importance du comité de soutien dans les ECCD, leur rôle et la mobilisation sur la participation aux élections des membres des comités, l'activité a réussi avec succès.

Néanmoins, le comité de l'ECCD Luhunga n'a pas été installé puisque le superviseur voulait nous imposer sa liste de 12 personnes sous prétexte qu'elles ont été élues par les parents des élèves.

## **ANTENNE DE BENI**

Pour cette semaine les activités suivantes ont été réalisées :

### **I. Assistance juridique et judiciaire des enfants en conflit avec la loi se trouvant dans l'EGEE de BENI**

Un effectif de 17 dossiers physiques pour 19 enfants en conflit avec la loi devant le TPE de Beni, dont 18 garçons et 1 fille a été assisté juridiquement et judiciairement parmi lesquels, 5 décisions rendus d'où 4 enfants sont placés en famille ,1 enfant placé à l'EGEE par décision. 6 dossiers qui sont en délibérés, 10 dossiers qui sont en cours d'instruction et nous avons enregistré 5 nouveaux cas. Ainsi tous ces enfants leurs âges varient entre 15 à 17 ans, ces enfants sont accusés de viol d'enfant, vol qualifié et avortement criminel.

### **II. Monitoring de lieux de détention**

Deux descentes ont été effectuées dans lieux de détentions suivant : les cachots de 4 communes de la ville de Béni, amigios du PGI de BENI, le cachot de GMI, cachot de police de protection de l'enfant et le cachot de l'Etat-major de la PNC.

Au cours de notre monitoring, 5 enfants dont l'âge varie entre 15 et 17 ans ont été retrouvés dans les lieux de détention : Dans l'amigios du PGI on a retrouvé 4 enfants reprochés respectivement de destruction méchante, de vol simple ; d'avortement et 1 enfant au cachot de l'état-major de la police reproché pour abus de confiance. Après le suivi, leurs dossiers ont été transférés devant leur juge naturel pour l'instruction.

### **III. Accompagnement psychosocial**

Au cours de cette semaine, 17 enfants ont bénéficiés de l'accompagnement psycho social , parmi lesquels 5 enfants enrôlés dont 1 fille, 4 garçons et 12 anciens cas tous garçons. Ainsi 8 enfants ont été réunifiés en famille dont 4 enfants sur décision judiciaire directe et 4 autres sur une requête introduite en faveur de 4 enfants qui ont bénéficiés d'une mesure de révision de leurs décision sur un paquet d'appui en réunification venu du partenaire DRC tels que convenu dans la réunion du GTPE.

En fin, l'EGEE regorge présentement 32 enfants, parmi lesquels 20 enfants placés sous décision judiciaire et 12 enfants sous ordonnance de garde préventive dont une fille.

#### **IV. Du suivi de l'identification des enfants bénéficiaires des jugements supplétifs d'actes de naissances,**

Deux descentes ont été effectués dans la zone de santé de Mabalako précisément à Mabalako et Mangina, deux localité considérés comme épacentres de la MVE où les fiches d'identification de bénéficiaires ont été distribués à l'officié de l'Etat civil à Mangina pour le compte des enfants vulnérables et affectés par les conflits armés et d'autres aux membres de comité de l'association de guéris et orphelins de la MVE. Noter qu'au stade actuel, l'identification des enfants bénéficiaires évolue très bien et d'ici la fin de la semaine, toutes les données et les rapports seront disponibles.

#### **DIFFICULTES**

La situation des enfants en conflit avec la loi hébergés à l'EGEE/GOMA est préoccupante sur le plan sanitaire du fait que ces derniers souffrent d'une maladie de la gale qui touche même les parties intimes depuis plus de six(6) et leur alimentation pose problème parce qu'ils mangent une fois par jour et médiocrement. Cette situation demande l'implication des acteurs de protection afin de mener un plaidoyer et aux autorités judiciaires de faire respecter et appliquer les lois qui protègent les enfants.

-l'exécution des mesures du juge dans le délai pose problème.

-l'absence des parties civiles audiences par manque des frais de notification des dates d'audience ainsi que la comparution des témoins à décharger est une difficulté.

-les frais de transport des audiences et monitoring, communication et pièces à verser dans le dossier physique sont des sérieux problèmes.

#### **SUGGESTION**

Il est nécessaire de renforcer la capacité de tous les enseignants, les COPA et COGES sur le COVID 19 tellement qu'ils passent chaque jour avec les enfants y compris les parents et des élèves ECCD.

En conclusion, les activités se sont bien déroulées, néanmoins les difficultés enregistrées sont les mêmes, le manque de moyen de fonctionnement et mobilité pour le TPE pour diligenté en fin que les victimes et les civilement responsable des ECL viennent comparaitre aux audiences ce qui handicape le manque de célérité dans le traitement de dossiers des ECL. Il en est de même pour les activités de monitoring qui exige des moyens permanents pour les descentes régulières dans les cachots.

Fait à Goma, le 9 Août 2020

Par Namahanga Arhahamoba Marie

Chargée de communication au sein de MIDEFEHOPS asbl